



197

DB35

Réserve aquatique de la rivière
Ashuapmushuan

Saguenay-Lac-Saint-Jean 6212-01-202

Dolbeau-Mistassini, le 23 juin 2004.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur John Haemmerli
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Période de consultation du BAPE concernant le projet de
réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan**

Monsieur,

Vous trouverez joint à la présente, copie de la résolution numéro
221-06-04 adoptée par le conseil de la MRC lors de sa rencontre du 9
juin dernier relativement au sujet en rubrique.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente,

Veillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus
respectueux.

Christian Bouchard
Secrétaire-trésorier

CB/gl

p.j. - Résolution no. 221-06-04

Albanel • Dolbeau-Mistassini • Girardville • Normandin • Notre-Dame-de-Lorette • Péribonka • St-Augustin
St-Edmond-les-Plaines • St-Eugène-d'Argentenay • Ste-Jeanne-d'Arc • St-Stanislas • St-Thomas-Didyme

PROVINCE DE QUÉBEC,
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ.

EXTRAIT DES MINUTES d'une séance du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, tenue mercredi le 9 juin 2004 à 19 heures 30, à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Normand Lavoie	Conseiller d'Albanel
M. Georges Simard	Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Daniel Savard	Conseiller de Dolbeau-Mistassini
M. Jacques Doucet	Conseiller de Girardville
M. Daniel Tremblay	Maire de N.-D.-de-Lorette
M. Gilbert Goulet	Conseiller de Péribonka
Mme Nicole Fortin	Maire de St-Augustin
M. Jean-Guy Doré	Maire de St-Edmond
M. Steeve April	Maire de St-Eugène d'Argentenay
Mme Denise Lamontagne	Conseillère de Ste-Jeanne d'Arc
Mme Thérèse Lapointe	Maire de St-Stanislas
M. Denis Tremblay	Maire de St-Thomas Didyme

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Trottier, Préfet de la MRC et Maire de la municipalité de Péribonka.

Assistent également à cette assemblée, Messieurs Christian Bouchard, secrétaire-trésorier et Jacques Potvin, coordonnateur à l'aménagement et au développement.

**PÉRIODE DE CONSULTATION DU BAPE CONCERNANT LE
PROJET DE RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE
ASHUAPMUSHUAN**

221-06-04

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan, la commission d'enquête du BAPE invite la population, les groupes, les municipalités et les organismes à participer et à s'exprimer aux audiences publiques sur le projet d'aire protégée de la dite rivière située dans la province naturelle des Laurentides centrales, dont le territoire a été mis en réserve et s'est vu conférer un statut provisoire de protection à titre de réserve aquatique ;

CONSIDÉRANT QUE la seconde partie des audiences, laquelle consiste à recueillir l'opinion et les suggestions du public, est prévue au mois d'août 2004, période auquelle une majorité d'intervenants intéressés et préoccupés par cet enjeu sont encore en vacances ou tout récemment de retour de vacances ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine, par son statut conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme (LAU) et à la Loi sur l'organisation territoriale (LOTM), est gestionnaire, conjointement avec la MRC du Domaine-du-Roy, du territoire visé et, qu'à ce titre, est interpellée au premier chapitre ;

CONSIDÉRANT QUE l'un des premiers objectifs du BAPE est de recevoir le plus grand nombre d'avis possible et un très haut de participation des organismes et de la population, d'autant plus que, lors du communiqué de presse du 17 mai 2004, il y était mentionné que "... Considérés comme des experts de leur milieu, leur participation à l'audience publique est essentielle. " ;

221-06-04

CONSIDÉRANT QUE, pour être un succès, la Commission doit tout faire en son pouvoir pour favoriser le dépôt de mémoires et d'avis ;

IL EST PROPOSÉ PAR M Gilbert Goulet,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

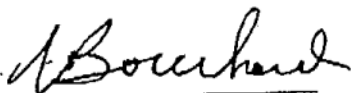
QUE le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine demande formellement et avec insistance à la commission d'enquête du BAPE mandatée pour entendre les personnes et organismes intéressés par le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan de reporter minimalement de 30 jours la deuxième partie de l'audience publique prévue en août prochain.

ADOPTÉE EN DATE DU 9 JUIN 2004.

(SIGNÉ) DENIS TROTTIER, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

COPIE AUTHENTIQUE À
DOLBEAU-MISTASSINI CE
23 JUIN 2004



CHRISTIAN BOUCHARD
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ